

DEMARRAGE DES SOUSCRIPTIONS

AFC AMANETT SICAV

Société d'Investissement à Capital Variable de catégorie obligataire
Agrément du CMF n°37-2024 du 11 juin 2024

Il est porté à la connaissance du public que le démarrage des opérations de souscriptions publiques et de rachats des actions de **AFC AMANETT SICAV** aura lieu le **05 décembre 2024**.

AFC AMANETT SICAV présente les caractéristiques suivantes :

Dénomination	: AFC AMANETT SICAV
Forme juridique	: Société d'Investissement à Capital Variable
Catégorie	: Obligataire
Type	: OPCVM de capitalisation
Objet	: La gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières à revenu fixe constitué au moyen de l'utilisation de ses fonds propres à l'exclusion de toute autre ressource.
Législation applicable	:-Code des Organismes de Placement Collectif promulgué par la loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001 tel que modifié et complété par les textes subséquents et ses textes d'application -Règlement du Conseil du Marché Financier relatif au Organismes de Placement Collectif en valeurs mobilières et à la gestion de portefeuilles de valeurs mobilières pour le compte de tiers visé par l'arrêté du Ministre des Finances en date du 29 avril 2010 tel que modifié et complété par les textes subséquents
Siège social	: Carré de l'or - les jardins du lac II, les berges du lac -1053, Tunis
Capital initial	: 1.000.000 dinars divisés en 10 000 actions de 100 dinars chacune
Référence de l'agrément	: Agrément du CMF n°37-2024 du 11 juin 2024
Date de constitution	: 1 ^{er} octobre 2024
Durée	: 99 ans à compter de la date de constitution
Promoteur	: ARAB FINANCIAL CONSULTANTS- AFC - Intermédiaire en bourse
Gestionnaire	: ARAB FINANCIAL CONSULTANTS- AFC - Intermédiaire en bourse Carré de l'or - les jardins du lac II - les berges du lac -1053 Tunis
Dépositaire	: ARAB TUNISIAN BANK (ATB) 9, rue Hédi Nouira -1001 Tunis
Distributeurs	: - ARAB FINANCIAL CONSULTANTS - Intermédiaire en bourse Carré de l'or - les jardins du lac II - les berges du lac -1053, Tunis - Réseau d'agences de l'ARAB TUNISIAN BANK (ATB)

Périodicité de calcul de la valeur liquidative : Quotidienne

Prix de souscription et de rachat : La valeur liquidative nette de toute commission

Pour plus d'informations sur « AFC AMANETT SICAV », un prospectus visé par le Conseil du Marché Financier conformément à l'article 2 de la loi n° 94-117 du 14 novembre 2014 est mis à la disposition du public sans frais auprès de AFC AMANETT SICAV sise au Carré de l'or - les jardins du lac II - les berges du lac -1053 Tunis, du siège social de la société ARAB FINANCIAL CONSULTANTS, intermédiaire en bourse et auprès du réseau d'agences de l'ARAB TUNISIAN BANK.